



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Zaire

Question écrite n° 50189

Texte de la question

M Jean-Louis Masson attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, sur le fait que les Français travaillant au Zaire ont été totalement spoliés à la suite des événements qui sont intervenus en octobre et en novembre 1991. Il souhaiterait qu'il lui indique quelles sont les mesures envisagées par le Gouvernement français pour leur venir en aide et si, notamment, des démarches ne sont pas envisagées auprès du Zaire afin qu'une solution conformément à l'équité et au droit international soit trouvée.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministère des affaires étrangères est particulièrement sensible aux difficultés que rencontrent ceux de nos compatriotes qui, contraints de quitter le Zaire sous la pression des événements, y ont laissé leurs biens ainsi que leurs sources de revenus. Malheureusement, l'état actuel de notre législation ne permet pas une indemnisation de ce type de pertes par le Gouvernement français. Le Gouvernement, préoccupé par les conséquences de cette situation, envisage la constitution prochaine d'un groupe de travail interministeriel chargé d'étudier dans son ensemble la question de l'indemnisation des Français ayant perdu des biens à l'étranger. Ce ministère intervient toutefois régulièrement pour faciliter leurs démarches auprès des administrations et services chargés de leur réinsertion en France. Les possibilités de dédommagement pourront être abordées avec les autorités zairoises lorsque la situation le permettra.

Données clés

Auteur : [M. Masson Jean-Louis](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50189

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 novembre 1991, page 4660